

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 330 000 francs destiné à la réimpression du Guide Orange des sapeurs-pompiers genevois.

Préambule

En 1978, le SIS a créé un répertoire des produits dangereux pour sapeurs-pompiers. L'ONU a classifié plus de 1000 produits chimiques transportés par route ou rail.

Les véhicules transportant ces produits sont identifiables par les étiquettes de danger et par un panneau orange qui comporte le numéro ONU du produit.

La mission des sapeurs-pompiers est de reconnaître le produit concerné et d'en limiter les effets sur l'homme et son environnement.

Cette recherche s'effectuait jusqu'alors au moyen d'ouvrages spécialisés très peu lisibles dans un délai raisonnable, et inutilisables sur le terrain.

Description de l'ouvrage

Avec l'aide d'un chimiste engagé à 20%, le SIS a créé dès 1977 son propre répertoire sur papier résistant à l'eau. Chaque produit y est identifié par une fiche classée selon le N° ONU.

Chaque fiche comprend:

- une échelle de dangers, déterminant les risques pour:
 - la santé;
 - le feu;
 - l'instabilité chimique à la chaleur;
 - la réaction avec l'eau;
 - la formation de mélanges explosifs avec l'air.
- une description du produit;
- les dangers;
- les mesures à prendre en cas de feu, de déversement, d'intoxication;
- les matériels à utiliser;
- les constantes chimiques;
- les synonymes et les noms en anglais et allemand;
- les références dans les ouvrages chimiques les plus connus;
- les distances d'évacuation de population, s'il y a lieu.

Le guide SPG a été créé pour les propres besoins du SIS. Toutefois, dès 1979, sans aucune publicité, il est devenu l'ouvrage de référence des sapeurs-pompiers francophones et recommandé par la ministère de l'intérieur français pour tous les

centres chimiques des sapeurs-pompiers. De nombreuses industries chimiques ou sociétés de transport l'utilisent également.

1983	250 guides vendus. Décision d'une réimpression de 600 exemplaires avec 450 produits en 2 tomes.
1987	Mise en vente de cette deuxième édition.
1991	Edition épuisée.
1993	Retirage de la 2 ^{ème} édition, 300 exemplaires.
1995	Epuisé.
1996	Mise à jour de 785 fiches.
Fin 1997	L'ONU change sa numérotation. L'ouvrage doit être mis à jour.
1998	Etude par «Compo Offset» pour refaire la typographie sur de nouveaux supports informatiques.

De 1980 à 1995, le guide a été édité à 1200 exemplaires.

80 exemplaires ont été conservés pour les besoins du SIS. Le solde a été vendu au prix de 550 francs par ouvrage.

Le coût de revient a été de 413 000 francs.

Le bénéfice de 168 000 francs.

Les ouvrages restés à disposition du SIS représentent 35 000 francs.

Le prix de revient ne tient pas compte du travail interne, chimiste, expédition, etc.

DESCRIPTION DU PROJET 2000

Refonte complète de l'ouvrage 1996. Revu et corrigé + mise à jour selon les corrections ONU 1999. Adjonction de 135 nouvelles fiches originales.

Numérisation de 920 fiches de produits dangereux + 100 pages de texte. Impression sur papier résistant en quadrichromie, 3 classeurs B5.

Publicité dans 3 journaux professionnels. Envoi d'une publicité à tous les clients du SIS. Cet ouvrage est très demandé. Plus de 400 demandes sont en attente. 100 nouvelles commandes fermes depuis 2 ans.

Aucune publicité n'a jamais été faite. Mais tous les intéressés savent que l'ouvrage est épuisé.

Les 1000 exemplaires seront vendus sur 2 ou 3 ans.

Il s'agit de voter un crédit qui sera remboursé sur 2 à 3 ans par le biais de la ligne budgétaire 400301.43514.

Coût du projet

Scannage, mise en page, relecture
Impression, mise en 3 classeurs,

	<i>Fr.</i>
1000 exemplaires:	320 000
Publicité dans 3 revues:	10 000
	<hr/>
	330 000

Vente de 900 exemplaires à 600 francs: **540 000 francs** sur 3 à 4 années.

REFERENCE AU PLAN FINANCIER QUADRIENNAL

Cet objet fait référence au N° 73.25 PFQ

MAITRISE D'ŒUVRE ET MAITRISE D'OUVRAGE

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le SIS.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 330 000 francs, destiné à l'impression du Guide Orange des sapeurs-pompiers.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 330 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figurent au budget de la Ville de Genève 2001 à 2006.